

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le mardi 19 mai 2020 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières

Michelle Morin-Doyle

Anne Corriveau

Rémy Normand

Alicia Despins

Patrick Paquet

Raymond Dion

Jean Rousseau

Jérémie Ernould

Marie-Josée Savard

Jean-François Gosselin

Dominique Tanguay

Pierre-Luc Lachance

Suzanne Verreault

Sylvain Légaré

Steeve Verret

Stevens Mélançon

Émilie Villeneuve

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général

M^e Sylvain Ouellet, greffier

M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Sont absents: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente

Monsieur le conseiller Patrick Voyer

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.*

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CV-2020-0389 Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les membres du conseil consentent à l'unanimité à remplacer les périodes de questions des citoyens aux points 8 et 14 par des périodes consacrées aux questions des citoyens reçues par courriel.

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0390 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 mai 2020

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 mai 2020, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 mai 2020 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 mai 2020 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt d'un avis de correction par le greffier de la résolution CV-2020-0366 adoptée lors de la séance du conseil de ville tenue le 4 mai 2020;
- Dépôt de réponses aux questions des citoyens reçues par courriel lors de la séance du 4 mai 2020, adressées à monsieur le conseiller Jean Rousseau;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, de la liste des réponses aux questions des citoyens adressées aux élus du conseil de la ville membres du parti politique Équipe Labeaume, reçues par courriel lors de la séance du conseil du 4 mai 2020;

- Dépôt, par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du 4 mai 2020, relative au protocole d'entente entre le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation et la Ville de Québec, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.2 du *Fonds chantiers Canada-Québec* - dossier 807075 relatif au projet de construction du Centre de glaces de la ville de Québec.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet soulève une question de privilège quant aux propos tenus par monsieur le conseiller Rémy Normand. Monsieur le vice-président Vincent Dufresne se prononce sur la question et décide qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège. Monsieur le conseiller Stevens Mélançon fait appel au conseil de la décision de ce dernier, conformément au troisième alinéa de l'article 28 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne appelle le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Émilie Villeneuve.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

L'appel est rejeté à la majorité.

Dépôt, par monsieur le conseiller Jean Rousseau, d'un document transmis aux députés de l'Assemblée nationale du Québec.

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 18 h 54.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel, est tenue pour une durée maximale de 35 minutes.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 19 h 22.

CV-2020-0391 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 mai 2020, demandant de fixer et de dévoiler les dates de la reddition de comptes ainsi que du prochain comité plénier - RS2020-003 (Ra-2197)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel RS2020-003. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Stevens Mélançon appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu qu'un avis de proposition a été déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin lors de la séance du conseil de la ville tenue le 3 février 2020, demandant que la Ville de Québec s'engage à tenir une séance du comité plénier sur une base trimestrielle (janvier à mars, avril à juin, juillet à septembre et octobre à décembre), de façon à informer adéquatement les

élus et la population des avancements du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (RSTC), dans un souci de transparence et de saine démocratie;

Attendu qu'à la suite du dépôt de ce document, le comité exécutif a recommandé de ne pas donner suite à l'avis de proposition et de ne pas prévoir de séances du comité plénier à date fixe;

Attendu que la Ville de Québec s'est engagée par écrit, dans ce sommaire décisionnel, le 11 février 2020, à tenir une reddition de compte sur le projet de tramway au printemps 2020;

Attendu que selon ce même document, cette reddition doit se faire en même temps que le dépôt du rapport financier de la Ville de Québec pour l'année 2019;

Attendu qu'elle portera sur le volet financier du projet;

Attendu qu'il est également envisagé de tenir une autre séance du comité plénier sur le projet au printemps 2020;

Attendu qu'il est indiqué dans le sommaire décisionnel que la Ville va rendre comme prévu des comptes régulièrement sur le projet, au fur et à mesure de l'avancement de celui-ci;

Attendu que le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, a répété publiquement à de nombreuses reprises que le Bureau de projet du Réseau structurant de transport en commun avait poursuivi ses travaux depuis le début des mesures de confinement établies par les gouvernements supérieurs à la mi-mars;

Attendu que le 13 avril 2020, le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, a mentionné que les projets de construction d'infrastructure en transport en commun seront prioritaires, malgré la crise;

Attendu que le 15 avril 2020, le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, a déclaré publiquement qu'il était favorable à la tenue de séances virtuelles du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en juin;

Attendu que le dernier état de situation regroupant tous les élus et les dirigeants du projet s'est tenu du 10 au 12 décembre 2019, soit il y a plus de 5 mois et qu'aucune mise à jour officielle n'a été faite publiquement depuis;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est proposé que l'administration Labeaume fixe et dévoile les dates de la reddition de compte du projet de *Réseau structurant de transport en commun* ainsi que les dates du prochain comité plénier sur le sujet d'ici le 18 mai 2020.

Monsieur le maire Régis Labeaume demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Émilie Villeneuve.

En faveur : 5 Contre : 14

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Proposition sans préavis

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2020-0392 **Adjudication d'un contrat pour une solution infonuagique pour la gestion des permis de garde en ligne d'animaux domestiques - (Appel d'offres public 73140) - AP2020-302 (CT-2479680) — (Ra-2197)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adjuger, à *InMedia Technologies (BiblioMondo inc.)*, le contrat pour l'acquisition d'une solution infonuagique pour la gestion en ligne des permis de garde d'animaux domestiques, à partir de la date d'adjudication jusqu'au 30 avril 2021, et d'un contrat de services d'entretien et de soutien de la solution logicielle pour une période de 24 mois débutant à l'acceptation de la date du début d'utilisation de ladite solution, pour une somme de 140 962,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 73140 et aux prix unitaires de sa soumission du 20 mars 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0393 **Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise pour les lots 1 501 694 et 1 501 695 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - PA2020-042 (Ra-2197)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1) et sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel PA2020-042, de recommander à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* d'autoriser la demande de la *Société en commandite Terres d'espérance*, de procéder à des travaux d'aménagement d'un chemin d'accès reliant la *Maison généralice des Soeurs de la Charité de Québec* et une voie publique et l'installation d'une conduite d'eau potable raccordée au système d'aqueduc de la Ville de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0394 **Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise pour le lot 4 528 521 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - PA2020-047 (Ra-2197)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1), et sur la base de l'analyse jointe au sommaire décisionnel PA2020-047, de recommander à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* d'autoriser la demande de *Énergir, S.E.C.*, de subdiviser le lot 4 528 521 pour une superficie de 63,6 mètres carrés (lot projeté 6 322 404) et d'y installer une nouvelle conduite principale, d'un poste de détente hors de l'emprise de rue municipale et le branchement du 8131, boulevard Wilfrid–Hamel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0395 **Bonification de l'excédent de fonctionnement affecté de proximité pour le Programme Rénovation Québec - FN2020-022 (CT-FN2020-022) — (Ra-2198)**

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser le virement d'un montant de 6 000 000 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté de proximité pour le *Programme Rénovation Québec* provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté de proximité au 31 décembre 2019, sous réserve du financement du programme par le gouvernement du Québec pour l'année financière 2020-2021.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0396 Bonification de l'excédent de fonctionnement affecté de proximité pour la reprise et l'acquisition de terrains à des fins industrielles, municipales et autres - FN2020-024 (CT-FN2020-024) — (Ra-2198)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser le virement d'un montant de 15 000 000 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté de proximité pour la reprise et l'acquisition de terrains à des fins industrielles, municipales et autres, provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté de proximité au 31 décembre 2019.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0397 Subventions à six organismes dans le cadre de la réalisation de camps de jour adaptés - LS2020-076 (CT-2476512) — (Ra-2198)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'autoriser :

1° le versement de subventions totalisant 330 000 \$ aux organismes suivants :

- *Adaptavie inc.* : 49 000 \$;
- *Laura Lémerville* : 69 000 \$ (5 à 12 ans) + 33 300 \$ (13 à 21 ans) = 102 300 \$;
- *Les Jeunes Handicapés de Charlesbourg* : 9 350 \$;
- *La Maison des Petites Lucioles* : 28 000 \$;
- *Autisme Québec* : 87 000 \$;
- *Le Patro Roc-Amadour (1978) inc.* : 54 350 \$;

2° la directrice de la Division de la culture et des loisirs à signer la lettre d'entente jointe au sommaire décisionnel avec ces organismes, pour rappeler les modalités financières et les engagements de l'organisme prévus.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0398 **Nomination de madame Cindy Rousseau (ID. 070415) à l'emploi d'assistante-greffière d'arrondissement à la direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, responsable de la gestion du territoire - RH2020-377 (CT-RH2020-377) — (Ra-2198)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de nommer madame Cindy Rousseau (ID. 070415), employée permanente, à l'emploi d'assistante-greffière d'arrondissement (P589), classe 2 (poste no 34257), à la direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, responsable de la gestion du territoire, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2020-0399 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de pièces de plomberie industrielles et d'articles divers pour les usines de traitements des eaux (Appel d'offres public 64649) - AP2020-231 (Ra-2196)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Solutions Industrielles HB*, du contrat pour la fourniture de pièces de plomberie industrielles et d'articles divers pour les usines de traitements des eaux, pour une somme de 396 617,67 \$ (plus TPS et TVQ applicables), de la date d'adjudication au 15 septembre 2023, conformément à la demande publique de soumissions 64649 et aux prix unitaires de sa soumission du 10 mars 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0400 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de licences d'utilisation des produits *ESRI* (Dossier 43283) - AP2020-245 (CT-2453196) — (Ra-2196)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° du renouvellement du contrat de licences d'utilisation des produits *ESRI*, adjugé à *ESRI Canada Limitée*, pour une période de trois ans, du 15 février 2020 au 14 février 2023 (dossier 43283), pour un montant de 1 377 765 \$ (plus TPS et TVQ applicables), réparti en trois versements annuels de la façon suivante, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes :

- 459 255 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour la 1^{ère} année;
- 459 255 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour la 2^e année;
- 459 255 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour la 3^e année;

2° au directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant, de signer ledit contrat.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0401 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le contrôle de la végétation sur les terrains et aménagements publics – 2020 à 2022 (Appel d'offres public 73371) - AP2020-317 (Ra-2196)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Un Poney dans ta cour*, du contrat pour le contrôle de la végétation sur les terrains et aménagements publics – 2020 à 2022, de la date d'adjudication au 31 octobre 2022, pour une somme estimée à 119 580 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 73371 et aux prix unitaires de sa soumission du 20 avril 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0402 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente d'union entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relative au contrat pour l'acquisition regroupée de sel de déglçage – saison 2020–2021 (Appel d'offres public 73620) - AP2020-263 (Ra-2197)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente d'union entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relative à l'acquisition regroupée de sel de déglçage – saison 2020–2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements de signer ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0403 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de gré à gré entre la Ville de Québec et Larouche remorquage inc., relative au service de fourrière à vocation municipale et centre d'expertise (Avis d'intention 73616) - AP2020-288 (Ra-2197)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente de gré à gré entre la Ville de Québec et Larouche Remorquage inc., relative au service de fourrière à vocation municipale et centre d'expertise, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2025, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la désignation de Larouche Remorquage inc. à titre de fourrière de véhicules routiers, à l'exception de toute autre, aux fins des articles 209.1 et suivants du *Code de la sécurité routière* (RLRQ c C-24.2);
- 3° l'autorisation au directeur du Service de police de signer ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0404 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Entrepreneuriat technologique à valeur ajoutée et à soutenir des entreprises en innovation et en exportation dans les secteurs prioritaires et stratégiques - DE2020-101 (CT-DE2020-101) — (Ra-2197)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 792 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Entrepreneuriat technologique à valeur ajoutée et à soutenir des entreprises en innovation et en exportation dans les secteurs prioritaires et stratégiques*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 792 000 \$, dans le cadre de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0405 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la permission d'occupation, à des fins municipales, d'un immeuble sis sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une partie des lots 2 172 115, 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126 à 2 172 128, 2 172 133 à 2 172 138 et deux parties du lot 2 172 129, tous du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2020-109 (Ra-2197)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de la permission d'occupation d'un immeuble appartenant à *Sa Majesté la Reine du chef du Canada*, lequel immeuble est connu et désigné comme étant une partie des lots 2 172 115, 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126 à 2 172 128, 2 172 133 à 2 172 138 et deux parties du lot 2 172 129, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie globale et approximative de 2 914,5 mètres carrés, pour bonnes et valables considérations, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite permission d'occupation et, plus spécifiquement, aux conditions prévues aux articles 5, 6, 7 et 10, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec en vertu de la *Loi sur le ministère du Comité exécutif* (RLRQ c M-30);
- 2° de demander au gouvernement du Québec d'adopter un décret d'autorisation relatif à ladite permission d'occupation, selon les dispositions de la *Loi sur le ministère du Comité exécutif* (RLRQ c M-30);
- 3° au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer ladite permission d'occupation.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Émilie Villeneuve.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0406 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le bail entre la Ville de Québec et 9342-1964 Québec inc., relatif à la location d'espaces situés au 4155, chemin de la Plage-Jacques-Cartier – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2020-111 (Ra-2197)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue à 9342-1964 Québec inc. des espaces situés au 4155, chemin de la Plage-Jacques-Cartier, pour une période de 10 ans, débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2029, pour un loyer annuel total de 33 500 \$ la première année, plus les taxes applicables. Pour les années subséquentes, le loyer annuel total sera indexé annuellement de 2 %, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit bail joint au sommaire décisionnel;

2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer ledit bail.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0407 Appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour des travaux de compétence de proximité* - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation des sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour des travaux de compétence d'agglomération* - **VC2020-003 (Ra-2197)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approprier un montant de 16 250 \$ à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* afin de réaliser les travaux de nettoyages supplémentaires dans les rues avoisinantes du secteur des carrières Louis-XIV et Pierre-Bertrand de compétence de proximité.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'un montant de 108 750 \$ à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* afin de réaliser les travaux de nettoyages supplémentaires dans les rues avoisinantes du secteur des carrières Louis-XIV et Pierre-Bertrand de compétence d'agglomération.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0408 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la programmation finale de travaux et son envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018* - **IN2020-011 (Ra-2197)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'engagement à respecter les exigences du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*, qui s'appliquent à la Ville;

- 2° l'engagement à être seule responsable et de dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- 3° l'approbation du contenu et l'autorisation d'envoi, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de ladite programmation finale de travaux jointe au sommaire décisionnel;
- 4° l'engagement à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- 5° l'engagement à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à ladite programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6° l'attestation que ladite programmation finale des travaux comporte des travaux admissibles au 31 décembre 2019.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0409 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des administrateurs au conseil de l'Office du tourisme de Québec - OT2020-003 (Ra-2197)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination, à titre d'administrateurs au conseil de l'*Office du tourisme de Québec*, pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois pour la même durée, des personnes suivantes :

- monsieur Jean-François Côté;
- monsieur Claude Choquette.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0410 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention entre la Ville de Québec et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, relative à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* pour le projet du *Centre de biométhanisation des matières organiques* - **PV2020-007** (Ra-2197)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de la convention entre la Ville de Québec et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, relative à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* (PTMOBC), pour le projet du *Centre de biométhanisation des matières organiques* (CBMO), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Émilie Villeneuve.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0411 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du recueil des *Conditions de travail des membres du personnel professionnel non syndiqués de la Ville de Québec 2019–2023* - **RH2020-373** (Ra-2197)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° le renouvellement du recueil des *Conditions de travail des membres du personnel professionnel non syndiqués de la Ville de Québec 2019–2023*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° le mandat au Service des ressources humaines pour qu'il modifie ledit recueil, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;

- 3° l'autorisation au Service des finances de procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0412 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la création d'un excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains à des fins de logement social et appropriation d'un montant à même cet excédent affecté - FN2020-023 (CT-FN2020-023)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la création d'un excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains à des fins de logement social et le virement d'un montant de 15 000 000 \$ à cet excédent provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté d'agglomération au 31 décembre 2019;
- 2° la création de la fiche PIQ 2038030-A *Acquisition de terrains - projets de logement social*, pour hausser le niveau de réalisation du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement d'un montant de 15 000 000 \$ réparti comme suit :
- 3 000 000 \$ pour l'année 2020;
 - 6 000 000 \$ pour l'année 2021;
 - 6 000 000 \$ pour l'année 2022;
- 3° l'appropriation d'un montant de 15 000 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté pour l'acquisition de terrains à des fins de logement social afin de constituer une réserve foncière pour l'acquisition de terrains à ces fins.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0413 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant de 11 000 000 \$ au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1343 - PA2020-034 (Ra-2198)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification de la fiche PIQ 2038012–A pour hausser le niveau de réalisation d'un montant de 1 500 000 \$ du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, réparti comme suit :
 - 500 000 \$ pour l'année 2020;
 - 1 000 000 \$ pour l'année 2021;
- 2° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant de 11 000 000 \$ au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1343;
- 3° l'appropriation d'un montant de 1 100 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue au Règlement R.A.V.Q. 1343. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0414 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la confirmation du titre et du niveau d'emploi pour le poste créé de directeur adjoint à l'Office du tourisme de Québec et promotion de madame Alexandra Harvey–Devault (ID. 012698) - RH2020-365 (CT-RH2020-365) — (Ra-2198)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la confirmation du titre et du niveau d'emploi pour le poste créé de directeur adjoint (poste no 45814) à l'*Office du tourisme de Québec*, à la classe 3 de l'échelle de traitement du personnel de direction, conformément aux *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec*;
- 2° la promotion de madame Alexandra Harvey–Devault (ID. 012698), employée permanente, à l'emploi de directrice adjointe, classe 3 (poste no 45814), à l'*Office du tourisme de Québec*, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

CV-2020-0415 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'assujettissement de certains bâtiments d'habitation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale*, R.V.Q. 2818 - **PA2020-028** (Ra-2183)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'assujettissement de certains bâtiments d'habitation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale*, R.V.Q. 2818.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0416 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'assujettissement de certains bâtiments d'habitation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale*, R.V.Q. 2818 - **PA2020-028** (Ra-2183)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* afin d'assujettir certains travaux relatifs à des bâtiments d'habitation à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ainsi, à l'exception de certains cas particuliers, la délivrance d'un permis de construction à l'endroit d'un bâtiment principal de huit logements et moins du groupe d'usages *H1 logement* est assujettie à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale quant à l'implantation ou la construction d'un tel bâtiment. En outre, des objectifs et des critères relatifs à l'approbation de tels plans ainsi que certains documents qui doivent être déposés lors de la demande de permis.

Finalement, ce règlement harmonise entre eux les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme afin d'y intégrer les mêmes modifications que celles apportées au *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*.

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte définitivement la séance. Il est 20 h 25.

AM-2020-0417 *Avis de motion relatif au Règlement abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire relativement à l'hébergement touristique, R.V.Q. 2792, et dépôt du projet de règlement - PA2020-053 (Ra-2196)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement abrogeant le *Règlement de contrôle intérimaire relativement à l'hébergement touristique*. Le moratoire imposé par ce règlement quant aux résidences de tourisme est maintenant sans objet depuis l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'hébergement touristique*, lequel prévoit un nouveau régime d'encadrement des résidences de tourisme.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0418 *Fin des procédures d'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à certaines orientations en matière de tourisme, R.V.Q. 2569 - PA2020-053 (Ra-2196)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de mettre fin aux procédures d'adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à certaines orientations en matière de tourisme, R.V.Q. 2569*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0419 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la division du territoire de la ville en quartiers pour la constitution de conseils de quartier relativement aux nouvelles limites, R.V.Q. 2301, et dépôt du projet de règlement - IC2020-004 (Ra-2197)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la division du territoire de la ville en quartiers pour la constitution de conseils de quartier* afin de tenir compte des limites des arrondissements.

Il énumère les noms des quartiers ayant déjà fait l'objet d'une résolution du conseil de la ville ainsi que le numéro attribué, à l'origine de la ville, à ceux qui n'ont pas encore fait l'objet d'une telle résolution.

Il modifie l'annexe I de ce règlement afin que les limites de chacun des quartiers apparaissent en texte ainsi que sur une carte.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0420 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement à l'aménagement de certaines aires de stationnement situées le long des rues faisant partie du trajet projeté du tramway visé au projet de Réseau structurant de transport en commun, R.V.Q. 2861 - PA2020-048 (Ra-2197)**

Madame la conseillère Émilie Villeneuve déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

Il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement à l'aménagement de certaines aires de stationnement situées le long des rues faisant partie du trajet projeté du tramway visé au projet de Réseau structurant de transport en commun*, R.V.Q. 2861.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Émilie Villeneuve

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

AM-2020-0421 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement à l'aménagement de certaines aires de stationnement situées le long des rues faisant partie du trajet projeté du tramway visé au projet de réseau structurant de transport en commun, R.V.Q. 2861 - PA2020-048 (Ra-2197)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'aménagement des aires de stationnement desservant certains usages sur les lots adjacents aux rues faisant partie du trajet projeté du tramway visé au projet du *Réseau structurant de transport en commun* de la Ville de Québec ou de certaines infrastructures de ce réseau.

Pour ces lots, la distance de dégagement entre une aire de stationnement et une ligne avant de lot est réduite à 1,4 mètre dans le cas d'une aire de stationnement aménagée sur un lot sur lequel est implanté un bâtiment isolé de quatre logements ou plus, un bâtiment jumelé de trois logements ou plus, un bâtiment en rangée de deux logements ou plus ou sur un lot sur lequel un usage autre qu'un usage de la classe *Habitation* est exercé.

CV-2020-0422 *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux logements supplémentaires dans les zones agricoles et forestières, R.V.Q. 2862 - PA2020-056 (Ra-2197)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux logements supplémentaires dans les zones agricoles et forestières*, R.V.Q. 2862.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0423 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux logements supplémentaires dans les zones agricoles et forestières, R.V.Q. 2862 - PA2020-056 (Ra-2197)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux logements supplémentaires dans les zones agricoles et forestières.

Dorénavant, l'ajout d'un logement dans un bâtiment accessoire à un usage de la classe *Agriculture* est autorisé, sous réserve du respect de certaines normes, alors qu'un bâtiment isolé d'un logement du groupe d'usages *H1 logement* ne peut plus être implanté sur un lot situé dans une zone dont la dominante est F, tout comme l'ajout d'un logement supplémentaire dans un bâtiment supplémentaire dans une telle zone.

AM-2020-0424 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de planification et de mise en oeuvre de la Vision de l'habitation de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2856, et dépôt du projet de règlement - PA2020-022 (Ra-2198)*

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de planification et de mise en oeuvre de la Vision de l'habitation de la ville ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'acquisition d'immeubles et de servitudes, l'embauche du personnel et le versement de subventions et de contributions financières nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'acquisition d'immeubles et de servitudes, l'embauche du personnel, le versement de subventions et de contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0425 *Appropriation de 300 000 \$ à même le fonds général de la ville - PA2020-022 (Ra-2188)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approprier un montant de 300 000 \$ au fonds général de la ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2856. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des règlements

CV-2020-0426 *Règlement sur le contrôle intérimaire relativement à la conversion des maisons de chambres et de pension, R.V.Q. 2865 - PA2020-052 (Ra-2195)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le contrôle intérimaire relativement à la conversion des maisons de chambres et de pension, R.V.Q. 2865.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q. 1722.* Il est 20 h 48.

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est tenue, pour une durée de 10 minutes.

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 20 h 57.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le vice-président déclare la séance close à 21 h 28.

Vincent Dufresne
Vice-président

Sylvain Ouellet
Greffier

Sylvain Légaré
Vice-président substitut

SO/ad